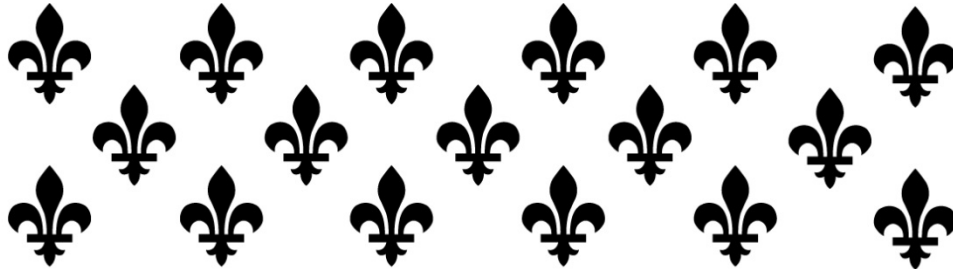


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 15 mai 2019 — N° 43

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter Mme Geneviève Jodoin, gagnante de l'émission de télévision *La Voix*.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Coopérative funéraire de l'Outaouais.

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner l'initiative de sensibilisation à l'importance de l'accès aux nouvelles thérapies de la Coalition Priorité Cancer au Québec.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la contribution de l'Université McGill, de la ville de Westmount et de l'organisme Caregiver Crosswalk au domaine de la santé mentale.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de la Légion royale canadienne filiale 58 Pointe-Gatineau.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de commémorer la Nakba.

15 mai 2019

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Le Code des filles.

Mme Richard (Duplessis) fait une déclaration afin de rendre hommage à quatre agents de la Sûreté du Québec pour leur acte de bravoure.

Mme Chassé (Châteauguay) fait une déclaration afin de saluer le mouvement de solidarité envers les victimes de l'incendie du 7 avril 2019 à Châteauguay.

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la prévention de la maladie de Lyme.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de féliciter trois participantes à l'événement de l'organisme Le Code des filles.

À 9 h 53, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

15 mai 2019

Moment de recueillement

Déclarations ministérielles

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, fait une déclaration concernant le dépôt du projet de Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

Mme St-Pierre (Acadie) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

Mme Richard (Duplessis) commente la déclaration au nom du troisième groupe d'opposition.

Présentation de projets de loi

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement et ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, et M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, proposent que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 19 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 19.

15 mai 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Une liste de groupes et d'intervenants concernant le projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada.

(Dépôt n° 600-20190515)

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 201 Loi concernant la Ville de Paspébiac

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 601-20190515)

M. Roy (Bonaventure) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant la Ville de Paspébiac.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

15 mai 2019

Dépôts de documents

M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :

Le rapport d'évaluation 2017 – Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges.

(Dépôt n° 602-20190515)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 19 et 19.1 du Règlement, M. le président dépose :

Le calendrier des travaux de l'Assemblée, pour l'année 2019-2020.

(Dépôt n° 603-20190515)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 14 mai 2019, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 604-20190515)

Le rapport est adopté.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

15 mai 2019

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 14 mai 2019, sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, proposant que le projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 108 en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstentions : **2**

En conséquence, le projet de loi n° 1 est adopté.

Motions sans préavis

Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les préposés aux bénéficiaires des résidences privées pour aînés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Rousselle (Vimont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il dépose dans les meilleurs délais un projet de loi visant la modernisation du régime de santé et sécurité au travail et fasse de la prévention le principal pilier de la future mouture du régime;

15 mai 2019

QU'elle demande au gouvernement d'étendre l'application des mécanismes de prévention prévus par la Loi sur la santé et sécurité au travail à d'autres secteurs comportant un niveau significatif de risques, notamment aux domaines des transports, de l'entreposage, de la construction, de la santé, ainsi qu'aux employés du secteur public et des sociétés d'État;

QU'elle demande au gouvernement de réviser la Loi sur les accidents du travail et des maladies professionnelles afin notamment d'y actualiser la liste des maladies reconnues, d'y inclure certaines catégories de travailleurs actuellement exclues, d'y inclure des dispositions visant à réduire les délais de traitement des demandes d'indemnisation.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 109 en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, conjointement avec M. Barrette (La Pinière), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats et les finalistes des Prix Reconnaissance 2019 de l'Alliance des cadres de l'État;

QU'elle souligne la contribution déterminante de l'ensemble des cadres des différents ministères, organismes gouvernementaux et sociétés d'État dans la gestion de l'État;

15 mai 2019

QU'enfin, elle reconnaisse la valeur inestimable de ces employés talentueux, motivés et innovants qui travaillent dans un objectif commun, soit celui d'offrir une fonction publique performante et au service des citoyens.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le réseau des services de garde; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le lundi 27 mai 2019 de 14 heures à 18 heures, le mardi 28 mai 2019 de 10 heures à 11 h 30, de 15 h 30 à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures, le mercredi 29 mai 2019 de 11 h 30 à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le jeudi 30 mai 2019 de 11 h 30 à 13 heures et de 15 heures à 18 heures et le mardi 4 juin 2019 de 10 heures à 11 h 45 et de 15 h 30 à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

15 mai 2019

Mme Carlyn Rahynes, directrice à la petite enfance au conseil d'administration pour le district 9, Ville de New York

M. Richard Léonard, auteur du livre *Une École pour tous : L'intégration des enfants handicapés ou en difficulté*, Éditions du CHU Sainte-Justine

Observatoire des tout-petits et la Fondation Lucie et André Chagnon

Association d'éducation préscolaire du Québec

Association québécoise de la garde scolaire

Association des comités de parents anglophones

Fédération des comités de parents du Québec

Association des commissions scolaires anglophones

Fédération des commissions scolaires

Association des garderies privées

Association québécoise du personnel de direction des écoles

Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec

Fédération des transporteurs par autobus

Ordre des psychologues du Québec

Mme Christa Japel, professeure associée au département d'éducation et formation spécialisées à l'UQAM

M. Égide Royer, Ph. D. psychologue, professeur associé à l'Université Laval

Mme Sylvana Côté, professeure titulaire à l'école de santé publique conjointement avec M. Richard Tremblay, professeur associé au département de psychologie et de pédiatrie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal

Mme Catherine Haeck, professeure à l'UQAM

M. Camil Bouchard, professeur retraité de l'UQAM et chercheur en psychologie

Fédération autonome de l'enseignement

Fédération québécoise des organismes communautaires familles

M. Georges Tarabulsy, professeur à l'École de psychologie de l'Université Laval

Association des directeurs généraux des commissions scolaires

Fédération des syndicats de l'enseignement conjointement avec la Centrale des syndicats du Québec

15 mai 2019

Association québécoise des centres de la petite enfance conjointement avec Mme Natalie Bigras, directrice scientifique de l'équipe de recherche Qualité éducative des services de garde et petite enfance à l'UQAM; (60 minutes)

Mme Yolande Brunelle, chargée de cours et superviseure de stage au préscolaire à l'UQAM conjointement avec Monique Brodeur, doyenne, faculté des sciences de l'éducation à l'UQAM
Unicef

Mme Edith Dumont, directrice de l'éducation, Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

M. André Lebon, président, Commission sur l'éducation à la petite enfance

Fédération québécoise des municipalités

Union des municipalités du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour le groupe formant l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le groupe formant le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le groupe formant la troisième groupe d'opposition;

QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

15 mai 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives; puis afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis.

M. Picard, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder à l'analyse de rapports annuels de gestion.
-

15 mai 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que le principe du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, est ajourné au nom de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

Les travaux reprennent à 15 heures.

15 mai 2019

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Dorion (Taschereau) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de confirmer :

- 1) la réalisation du projet de Réseau de transport structurant de Québec tel que prévu, sans le morceler ou le réaliser par phase;
- 2) le financement du projet avec les fonds fédéraux, selon le plan déjà convenu, et ce, dans les plus brefs délais;
- 3) qu'il exigera l'ensemble des sommes dues au Québec pour la réalisation d'infrastructures vertes partout sur le territoire québécois.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 9 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 51 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

15 mai 2019

À la fin de son intervention, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose :

QUE la motion de la députée de Taschereau soit amendée de la manière suivante :

Remplacer le paragraphe 2) et le paragraphe 3) par le paragraphe suivant : « 2) QU'il exigera le transfert en bloc des budgets fédéraux en infrastructures ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de confirmer :

- 1) la réalisation du projet de Réseau de transport structurant de Québec tel que prévu, sans le morceler ou le réaliser par phase;
- 2) QU'il exigera le transfert en bloc des budgets fédéraux en infrastructures.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Dorion (Taschereau) et sur la motion d'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Lévesque (Chauveau) propose :

QUE la motion de la députée de Taschereau soit amendée de la manière suivante :

Au point 1), retirer les mots « sans le morceler ou le réaliser par phase »;

Au point 2), retirer les mots « selon le plan déjà convenu »;

Au point 3), remplacer le mot « exigera » par le mot « utilisera ».

15 mai 2019

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de confirmer :

- 1) la réalisation du projet de Réseau de transport structurant de Québec tel que prévu;
- 2) le financement du projet avec les fonds fédéraux, et ce, dans les plus brefs délais;
- 3) QU'il utilisera l'ensemble des sommes dues au Québec pour la réalisation d'infrastructures vertes partout sur le territoire québécois.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Dorion (Taschereau) et sur les motions d'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et de M. Lévesque (Chauveau), sous réserve de la permission de son auteure.

À la fin de son intervention, M. Nadeau-Dubois (Gouin) propose :

QUE la motion de la députée de Taschereau soit amendée de la manière suivante :

Après le paragraphe 3) ajouter le paragraphe suivant :
« 4) QU'il exigera le transfert en bloc des budgets fédéraux en infrastructures ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de confirmer :

- 1) la réalisation du projet de Réseau de transport structurant de Québec tel que prévu, sans le morceler ou le réaliser par phase;
- 2) le financement du projet avec les fonds fédéraux, selon le plan déjà convenu, et ce, dans les plus brefs délais;

15 mai 2019

- 3) QU'il exigera l'ensemble des sommes dues au Québec pour la réalisation d'infrastructures vertes partout sur le territoire québécois;
- 4) QU'il exigera le transfert en bloc des budgets fédéraux en infrastructures.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Dorion (Taschereau) refuse les propositions d'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et de M. Lévesque (Chauveau) et accepte la proposition d'amendement de M. Nadeau-Dubois (Gouin).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Nadeau-Dubois (Gouin) et sur la motion proposée par Mme Dorion (Taschereau) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, proposant que le principe du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Nichols (Vaudreuil).

15 mai 2019

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 mai 2019, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 15 mai 2019, à 14 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 1 Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales

- n° 24 Loi n° 2 sur les crédits, 2019-2020

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

15 mai 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique :

(Vote n° 108)

POUR - 114

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	Proulx (PLQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Jean-Talon)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

ABSTENTIONS - 2

Fournier (IND)

Ouellette (IND)

15 mai 2019

Sur la motion de M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Rousselle (Vimont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 109)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	(Champlain)	Proulx (PLQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	(Jean-Talon)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)